

LA RD CONGO ENTRE OPTIMISME ET SPECTRE ÉLECTORAL : REGARD VERS LE CAP ET L'APRÈS 23 DÉCEMBRE 2018

Introduction

**Mgr Joseph
GWAMUHANYA,**
Docteur en philosophie,
Professeur au
Philosophât de
Cibanda-Mpungwe
à Bukavu/Sud-Kivu
et Coordonnateur du
programme de l'ISPR/
ACEAC.

**Abbé Jean-Pierre
MUHINGISA,**
Docteur en Sciences
politique et sociale,
Professeur à
l'Université Catholique
de Bukavu (UCB) au
Sud-Kivu

Après avoir élevé les élections au rang de mode légitime d'acquisition du pouvoir, en 2006, élections qui ont marqué son entrée dans la troisième République, d'une part, et après avoir célébré, en 2010, le jubilé d'or de son accession à la souveraineté nationale et internationale, d'autre part, la RD Congo s'apprête à vivre, cette fin d'année, un autre rendez-vous décisif avec l'histoire : la tenue des élections présidentielle et législatives¹. Loin d'être une panacée identique toujours et partout, les élections constituent certes, le principal pilier de toute démocratie, et leur organisation varie d'un pays à l'autre, c'est-à-dire que le mode d'élection s'adapte au pays et à ses coutumes².

En RD Congo, précisément, les différents événements liés à la phase préélectorale la définissent comme critique en ce sens qu'elle véhicule un certain nombre d'incertitudes et risques, notamment la contestation de la « machine à voter » et du système majoritaire à un tour, l'incertitude quant à l'acceptation du verdict des urnes par les candidats, la disposition du corps électoral à surmonter les clivages réels ou supposés au niveau régional et linguistique : Est-Ouest, Swahili, d'une part, et Lingala, Kikongo et Tshiluba, d'autre part. A cela s'ajoutent les attentes controversées qu'un certain électorat place dans l'élection présidentielle particulièrement : il est des politiques peu proactifs, opportunistes et clientélistes qui attendent du leadership, non pas l'amélioration

1 Cf. CENCO, *Année électorale : que devons-nous faire ?* (Ac 2, 37). Exhortation du Comité permanent de la conférence Episcopale nationale du Congo (CENCO) aux fidèles catholiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, n°1, Kinshasa, 25 février 2011.

2 L.MOKHTAR, *Dictionnaire de science politique*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 158.

de la gouvernance du pays par la promotion du bien collectif, mais les retombées d'une politique clientéliste. Tel est le climat complexe de l'état d'esprit qui entoure cette phase préélectorale.

Il importe toutefois de réaliser clairement ce qui nous arrive et discerner le mieux possible bon nombre d'avantages à tirer de solutions pacifiques et heureuses de la crise en cours. Car si la classe politique continue sur la lancée actuelle, elle pourrait en effet conduire tout droit au mur. Mais elle pourrait également se raviser, adopter une approche plus visionnaire, plus proactive et tirer bénéfice de notre situation actuelle, en convertissant nos faiblesses en opportunités. C'est là notre thèse.

Au long de cette contribution, face à la situation préélectorale et à l'état général de son évolution, nous allons d'abord identifier les défis majeurs (préélectoraux) de ces trois derniers mois, tels qu'ils ont été affrontés et cela sous le titre des principaux enjeux et défis actuels. Ensuite, nous allons essayer d'en décrypter la signification et la portée pour projeter ça et là quelque rayon sur le sentier tortueux de l'action politique en vue. Et enfin, nous tenterons de résumer les attentes des populations telles que nous pouvons les ressentir et/ou les percevoir et les formuler à l'intention des uns et des autres, à savoir la classe politique congolaise, d'une part, et, d'autre part, la population congolaise impliquée dans le processus, et par ricochet la Communauté internationale voire les hommes de bonne volonté soucieux du bel avenir de ce pays.

1. Regard sur les principaux enjeux et défis de l'heure

1.1. De l'enjeu électoral

Partout, l'élection en tant que droit et devoir du citoyen constitue « le meilleur moyen pour lui de faire connaître son opinion, d'exercer son influence sur les affaires publiques et d'assurer le respect de ses libertés par un choix judicieux des gouvernants »³ dont dépend l'avenir de la communauté ou, mieux, sa (re)construction sur des bases justes et démocratiques⁴. Or le peuple ne s'exprime que là où l'appareil gouvernemental institutionnalise la pratique des élections. Et lorsqu'il en est question, l'élection présidentielle met en jeu l'alternance démocratique à la tête de la nation.

Ce processus électoral en RD Congo est bien une opportunité, une « voie royale et pacifique »⁵ à ne pas rater pour sortir des irrégularités constitutionnelles : le dépassement des mandats des parlementaires et le « glissement politique ». Il convient donc de s'y engager afin de permettre

3 R.PELLOUX, *Le citoyen devant l'État*, Paris, PUF, 1955, p. 23.

4 *Documents pour la pastorale, Elections, Partis politiques, Bien commun, Projet de société*, N°35, avril 2006, Lubumbashi-RDCongo, p. 14.

5 CENCO, *Prise de position de la CENCO sur le dialogue national et inclusif*, 2016.

cette première alternance politique⁶, mais aussi pour hisser ce pays parmi les tous premiers États démocratiques en Afrique, à supposer que le système permette de confier toutes les prérogatives usuelles de Chef de gouvernement au Premier Ministre à l'instar des grandes traditions démocratiques, à l'exception de la France, des États-Unis et, si l'on veut, de la Russie et de la Turquie.

Pour les échéances en vue, l'enjeu des élections législatives est aussi important que celui de la présidentielle. Les partis politiques devraient y concentrer plus d'attention qu'ils ne semblent le faire pour le moment. Car ce sont les parlementaires qui vont pouvoir façonner et moderniser l'espace politique : ils vont gérer la probable cohabitation sous forme d'un gouvernement d'union nationale. Si tel est l'enjeu, la période préélectorale est capitale, fondamentale et décisive pour la Nation congolaise. Elle doit nous permettre, à travers certaines options fondamentales, de préparer convenablement ce rendez-vous historique⁷.

1.2. Une phase préélectorale dynamique, mais incertaine

Une fois encore, sur le territoire congolais, des élections sont en perspective. Mais la phase préélectorale dans un pays en pleine démocratisation post conflit, n'est pas forcément statique, mais plutôt dynamique. Ayant ses propres réalités, elle se caractérise par des avancées, des reculs, des hésitations et des accidents de parcours ; l'essentiel est d'engager ce processus sur la bonne voie⁸. Sitôt lancé, ce processus électoral ouvre une lueur d'espoir et couvre en même temps une zone d'ombre. En effet, l'annonce de la préparation des élections en RD Congo a certes suscité un engouement dans le camp de l'électorat congolais.

Dans un document de plaidoyer adressé, le 09 septembre, au Président Edgar LUNGU de Zambie, la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) a fait une brillante synthèse de l'état d'avancement du processus⁹. Au compte des points positifs, le document liste les avancées ici intégralement reprises :

« l'existence d'un fichier électoral audité ; le respect des dates du calendrier ; la publication des listes provisoires des candidats à l'élection des candidats provinciaux ; la publication des listes provisoires à

6 Etant un de quatre principes d'un État de droit dont la Constitution stable, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de l'homme, l'alternance au pouvoir suppose le choix libre des gouvernants par les gouvernés, à intervalles réguliers. S.KABUYA-LUMUNA, *Manuel de sociologie politique*, Kinshasa, PUK, 2011, p. 197.

7 Cf. CENCO, *Année électorale : que devons-nous faire ?* (Ac. 2, 37), *op. cit.*, n°3.

8 *Rapport des activités du BLP relatives au dialogue en République démocratique du Congo (RDC)*, éditions CENCO, Juin 2016, p. 45.

9 Dans son document du 07 septembre courant, portant plaidoyer pour le processus électoral congolais au président LUNGU de Zambie, la CENCO détaille davantage les avancées en 8 points, les inquiétudes en 6 points avant de formuler, en 6 points également, une série de recommandations.

l'élection des députés nationaux; la publication des listes provisoires à l'élection présidentielle; la désignation du candidat du Front commun pour le Congo (FCC), plateforme électorale du Président de la République en fonction ; le financement progressif du processus par le Gouvernement congolais et enfin le début d'affichages des listes électorales provisoires ».

En outre, l'opposition plurielle a, elle aussi, aligné un candidat commun, ce qui aidera le corps d'électeurs à clarifier ses vues et à centrer ses choix. C'est dire que le retrait de la course du président Joseph Kabila, le 28 août 2018, se présente comme une opportunité à saisir pour préparer des élections crédibles et transparentes.

A côté de ses points positifs et opportunités, cette phase préélectorale se veut toutefois critique, incertaine. En effet, elle est précisément critique dans le sens de multiples incertitudes et risques qui résultent de l'agir des uns et des autres : de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), de la Majorité Présidentielle (la MP), de l'Opposition politique (quelles qu'en soient les variantes, des partis politiques, de la Société Civile, et même de la population elle-même). Ajoutons-y les menaces contre la tenue annoncée des élections projetées au 23 décembre 2018 qui animent principalement la polémique passionnée, plus ou moins fondée sur l'usage ou non des « machines à voter », l'insuffisance de la clarté sur l'exactitude du fichier électoral et l'usage éventuellement partisan de 6.000.000 d'électeurs enrôlés, mais sans empreintes digitales, et peut-être indirectement. Rappelons aussi la résistance du pouvoir à parachever les mesures de décrispation contenues dans l'accord de la Saint Sylvestre, l'insuffisance de mobilisation et d'organisation du corps des observateurs y compris internationaux.

A ces difficultés d'ordre général s'ajoute, du côté de l'opposition, une certaine distraction consistant à se centrer sur des raisons et/ou des prétextes de contestation postélectorale au lieu de se préparer sérieusement aux élections proprement dites.

Ces différentes entraves présagent trois risques par rapport à cette date du 23 décembre : le résultat du scrutin pourrait être *soit un nouveau report des élections pour insuffisance de préparation, soit une tenue chaotique de celles-ci, soit l'explosion d'une crise postélectorale*. Et concluant leur allocution adressée au Président Zambien, les Pères Évêques écrivaient : « ... la République Démocratique du Congo risque de basculer dans la violence voire dans le chaos qui peut embraser toute la sous-région des Grands-Lacs ».

Si l'on s'en tient à ce scénario, tous les ingrédients semblent se donner un rendez-vous orageux et sont de nature à créer une confusion semblable à celle de 1960 ou encore celle de 1998, avec l'éclatement du pays en morceaux sous la pression des pays voisins alimentant des rebellions

meurtrières. Plus de vingt ans après cette dernière hécatombe, la classe politique congolaise, de la Majorité comme de l'Opposition, semble se livrer à *un jeu dangereux* avec une frivolité vraiment déconcertante. Chacun y va de sa contribution à la confusion générale qui menace d'enfoncer le pays dans une détresse encore plus grande que celle d'aujourd'hui. Toutes ces différentes incertitudes résultent des jeux et enjeux des pouvoirs.

1.3. Des enjeux actuels

La présente identification des enjeux actuels sous l'aspect des avancées et des inquiétudes ne va pas ressasser toutes les considérations souvent alarmantes sur l'évolution largement chaotique de ce pays ; ce discours n'est que trop connu. Il ne va pas non plus reprendre *in extenso* l'analyse de la CENCO à l'intention de la SADC¹⁰. En revanche, nous allons nous atteler à une analyse plus ou moins détaillée de certains de ces nouveaux événements qui nous semblent de nature à booster ces élections ou, au contraire, à les compromettre.

a) Parmi les avancées, l'on peut compter, entre autres, l'acquittement et la libération par la CPI du sénateur Bemba, Président du MLC, qui a constitué pour une multitude de Congolais un grand soulagement, de même que son accueil chaleureux à Kinshasa et à Gemena à l'occasion duquel les militants ont exprimé l'espoir de le voir, enfin, participer à la vie politique de la RD Congo. Mais, c'était sans compter avec l'application par le processus électoral, des articles de la loi portant non éligibilité. Le pouvoir y avait sans doute bien pensé avant d'organiser le spectacle !

b) Dans le même registre, à un degré hiérarchique plus élevé, s'aligne d'abord le renoncement par le Président Joseph Kabila à briguer un troisième mandat controversé en application des prescrits de la Loi Fondamentale ; ensuite, la désignation dans la foulée de son dauphin, Monsieur Ramazani Shadary, comme candidat unique de la majorité présidentielle en exercice, et, enfin, le respect globalement bien observé jusqu'ici du calendrier électoral promulgué par la CENI. Cet ensemble témoigne de la part du Président de la République, d'une libération significative du débat et de l'espace politiques, une chance pour la démocratisation du pays.

c) Enfin, s'ajoute à ce registre, la volonté affichée par l'opposition, de soutenir de son côté un candidat unique, Monsieur Fayulu, pour se donner une chance de pouvoir faire face à la candidature de Monsieur Shadary qui jouira sans doute de l'énorme avantage des moyens du pouvoir en place. Même si une telle option a été élaborée, c'était sous la pression des événements, il faut avouer que cette résolution qui doit encore se traduire

¹⁰ Cf. CENCO, Document du 07 septembre courant, portant plaidoyer pour le processus électoral congolais au président Lungu de Zambie, *op. cit.*

dans les faits, marque une certaine maturité politique et sagesse humaine dans le camp de la Majorité présidentielle qui est une coalition des partis politiques.

d) Mais au compte des inquiétudes, il faut placer la polémique très vive autour de la « machine à voter », l'identification de ses pièges par l'audit de la francophonie et le système majoritaire uninominal (un tour) qui, obtenu par la révision constitutionnelle de 2011, constitue un risque réel pour un régime politique de type présidentiel.

2. Analyse des faits sociopolitiques

Nous allons à présent nous atteler à une analyse plus détaillée de certains de ces événements nouveaux qui nous semblent de nature à booster ces élections ou, au contraire, à les compromettre très gravement.

a) Si la libération de Jean-Pierre Bemba a été saluée par les Congolais, ceux-ci regrettent cependant que cette démarche n'ait pas entraîné le suivi du retour de Moïse Katumbi au pays en vertu de la décrispation politique inscrite dans l'Accord de la Saint Sylvestre¹¹. Le Gouvernement de la République s'y est fermement opposé, mettant ainsi en cause la loyauté des élections à venir. Il lui a, par conséquent, été impossible de poser librement son acte de candidature. Toutefois, le pouvoir en place a beau justifié l'empêchement de ces deux candidats par la loi, comme Kabila lui-même à se représenter, la loi étant égale pour tous. La forme peut ainsi être sauvée !

b) La position du Président Kabila, ou, mieux son retrait de la course à la présidentielle, se conformant à la fois à la Constitution (art. 70 à son alinéa 1er et à l'Accord de la Saint Sylvestre¹²), de nature à faciliter ce processus électoral, a libéré le débat et l'espace politiques. L'occasion est donc à saisir pour une organisation sérieuse des élections apaisées, crédibles et transparentes. Cette organisation implique pour les acteurs politiques de l'opposition et de la majorité de prendre avec diligence toutes dispositions utiles à cet effet, et de s'abstenir de toutes pratiques négatives ou ambiguës de nature à entraver ces élections ou à les faire différer, prolongeant du même coup le statu quo.

c) L'alignement d'un candidat unique pour l'AMP dans un regroupement dénommé FCC a suscité un sursaut de survie pour l'opposition qui a décidé de se doter à son tour d'un candidat unique, amorçant ainsi un début d'ordre dans la cacophonie de l'opposition avec ses 603 partis politiques. En effet, sans le vouloir, mais sous la pression des événements imposés à la classe politique par le pouvoir en place, le système électoral congolais, chaotique au départ, est amené à se structurer en une véritable machine de guerre

¹¹ *Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa, 31 décembre 2006, p. 14.*

¹² *Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa, op. cit., p. 5.*

démocratique. Il faut seulement l'espérer ! Les concertations entre les principales classes politiques auront permis de fonctionner comme s'il a été organisé des primaires. L'on s'approcherait ainsi des élections classiques des grandes démocraties, à l'américaine ou à la française, si l'on veut. Encore faut-il compter avec la propension de notre classe politique à organiser la vie publique comme un cirque.

d) Les pièges de la machine à voter ont été décelés par la commission d'audit. La grande majorité des Congolais, ainsi que la classe politique de l'opposition font de l'élimination de cette machine une condition sine qua non d'élections valables. Seulement une telle intransigeance pourrait être un des derniers pièges tendus au processus.

e) Le système majoritaire uninominal offre peut-être une opportunité de plus de démocratie populaire, d'une moindre concentration de pouvoir entre les mains d'un seul homme, du décentrement de la souveraineté de la Présidence vers le Parlement.

3. Craintes, obstacles et soupçons

3.1. Nos craintes au niveau international

Au sein de la population congolaise et africaine, comme au sein de la communauté internationale fortement intéressée à la situation de la RD Congo du fait de sa particularité, dans le sens de ses ressources naturelles et de sa position géostratégique, l'on a de la peine à croire au déroulement correct des prochaines élections¹³. Dominés par la loi de l'hégémonie et de l'intérêt économique, au-delà des discours prônant la souveraineté des États et la coopération à égalité entre eux, les relations internationales demeurent souvent empreintes de prédation, d'hypocrisie et régies par la prépondérance des pays riches. Pour ceux-ci, l'Afrique en général et la RD Congo en particulier, demeure encore, hélas, un champ de lutte hégémonique, sinon uniquement un marché à conserver, à conquérir et à continuer à exploiter¹⁴. Nombreux sont les Congolais qui s'interrogent sur les raisons pour lesquelles la RD Congo ne veut pas de l'ingérence de la Communauté internationale dans l'observation des élections.

3.2. Obstacles et soupçons des uns vis-à-vis des autres

Le contexte actuel d'organisation du prochain scrutin en RD Congo est beaucoup marqué par une méfiance généralisée. Même si nombre des citoyens observent à la fois un optimisme et un enthousiasme à aller jouir

13 Cf. NGOMA-BINDA, « Elections transitionnelles dans un contexte d'extrême fragilité et de taux élevé d'espairs, de méfiance et des craintes », in *Les élections en RDC. Regard transversal et prospectif sur les élections législatives et présidentielles de 2006*, Ifep, Kinshasa 2015, p. 15.

14 J.-P. MUHINGISA, *La politique des Grandes puissances en Afrique de 1885 à nos jours* (ouvrage sous édition aux E.U.E depuis novembre 2018).

de leur droit et devoir de voter leurs représentants, d'autres par contre affichent la méfiance, la peur voire des soupçons des uns vis-à-vis des autres.

a. Des obstacles et des soupçons

Les premiers obstacles relèvent de la responsabilité de la MP qui a fait durer le suspense sur une éventuelle candidature du Président Joseph KABILA pour un troisième mandat, au mépris des prescrits de la Constitution. Heureusement, depuis le 8 août 2018, cette hypothèque a été levée, pour aussitôt faire place à une autre : la contestation généralisée de la « machine à voter », source de tant de suspensions, en raison de son opacité sur certaines questions techniquement sensibles.

A l'origine, cet obstacle venu de la CENI est celui de l'usage redouté opaque de la « machine à voter », particulièrement de l'usage de 6 millions d'électeurs enrôlés sans empreintes digitales et sans doute aussi le rôle de celle-ci dans la compilation des résultats. Elle ne veut pas faire la lumière avec l'opposition sur ces deux objections, ce qui accroît le soupçon ou la présomption de fraude programmée. Telle serait la part de la CENI dans l'impasse actuelle. Toutefois, de son côté, la MP en partage la responsabilité, puisqu'elle soutient *mordicus* la CENI sur la question, comme si elle y avait un intérêt particulier, ce qui accroît les suspensions de l'opposition de planification de la fraude au bénéfice du pouvoir.

La MP et la CENI ne sont peut-être pas les seuls responsables ainsi que l'on pourrait le croire. Il faut ratisser large pour mieux comprendre un phénomène aussi complexe : regarder également du côté de tous les acteurs impliqués dans la question : l'opposition comme telle en tant que force qui tente de se structurer, les partis politiques dans leur diversité, la population congolaise telle qu'elle s'exprime dans l'opinion la plus courante.

Il en est, aujourd'hui, qui élargissent l'assiette du soupçon à toute la classe politique des élus actuellement aux affaires toutes tendances confondues, majorité comme opposition. Qui a réellement intérêt à s'impliquer activement dans l'organisation effective de ces élections ? Les candidats présidents de la République peut-être, car ils aspirent au pouvoir. Mais les sénateurs actuels et les députés provinciaux, qui en jouissent sans mandat électif depuis 7 ans, ont-ils le même intérêt à ce changement que les « novices » ? Et les députés nationaux, qui ont profité de 2 ans de *bonus*, sont-ils pressés d'engager des frais électoraux risqués pour une campagne qu'ils ne sont pas sûrs de gagner ?

Jusqu'au mois d'août 2018, il a été relativement facile de trouver le bouc émissaire de la non- tenue des élections. L'opinion est-elle assez vigilante aujourd'hui pour dénicher les nouveaux acteurs dans l'ombre qui seraient en train de tirer les ficelles du *statu quo* ? Car, maintenant que le Président Joseph Kabila s'est retiré de la course à la présidentielle, qu'est-ce qui nous

révèle que bon nombre de ces élus de la majorité comme de l'opposition s'entendent tacitement pour alimenter le feu de la polémique, aux fins de faire reporter les élections à leur avantage. Ainsi pourraient-ils se conduire en sous-main et entretenir le feu de la polémique sur la machine à voter de manière à continuer à rester aux affaires sans avoir besoin de mandat ? Il serait ainsi naïf d'imaginer que le Président de la République soit le seul tenté par l'usurpation du pouvoir. Les personnalités éligibles à ce vice sont sans doute bien plus nombreuses qu'il n'y paraît. La Société Civile généralement portée à s'aligner derrière l'opposition fera bien d'y regarder de plus près. Telle est la pensée de certains observateurs.

De la sorte, derrière les agitations spectaculaires de la classe politique, il est difficile de savoir exactement lesquelles de ces personnalités veulent vraiment de ces élections, et lesquelles les boudent en coulisses et offrent au public un spectacle burlesque, mais combien coûteux certainement en argent au compte du trésor public, voire bientôt en vies humaines. Pour y échapper, un nouveau dialogue s'avérerait nécessaire.

Le dialogue qui est une formule magique à la congolaise, arrange à peu près tout le monde : grâce au dialogue, les leaders de la MP, de l'Opposition, comme de la Société Civile se cooptent entre eux. Ils s'offrent mutuellement une légitimité présumée qui n'a pas besoin de sanctions par les urnes, mais qui se justifie par des intérêts géopolitiques et clientélistes, ceux de la politique du ventre.

b. Crainte du clivage ethnique et de la tribalisation de l'électorat

Plus qu'ailleurs en Afrique, les Congolais, pour se garantir un avenir personnel, multiplient les stratégies. La corruption en est une, et le nationalisme patrimonial une autre. S'y ajoutent des « clivages fondamentaux »¹⁵ qui seraient à l'origine des formations partisans ou de l'identité multiple : à la nationalité s'associent l'ethnie et la région d'origine pour fixer l'appartenance d'un Congolais à un groupe, qu'il aide¹⁶ ou dont il attend certaines faveurs économiques ou politiques.

En effet, l'identité se construisant aussi bien par des ressemblances que par des dissemblances, le clivage Est-Ouest ne s'est produit que dans un champ social ou politique où l'enjeu politique met en compétition les ressortissants de ces deux espaces géographiques et linguistiques. Il existe quatre espaces linguistiques en RD Congo : l'espace lingalaphone qui comprend la ville de Kinshasa, la province de l'Équateur (selon la configuration antérieure au découpage territorial actuel) et la fraction occidentale de la province orientale ; l'espace kikongophone qui comprend les provinces de Bas-Congo et de Bandundu ; l'espace lubaphone constitué des provinces du Kasai occidental et du Kasai oriental ; et l'espace

¹⁵ C.KABUYA-LUMUNA, *op. cit.*, p. 336.

¹⁶ M.-F.CROS et F.MISSER, *Géopolitique du Congo (RDC)*, Editions Complexe, Bruxelles, 2006, p. 49.

swahiliphone qui couvre les provinces du Katanga, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et la fraction orientale de la province orientale (province hybride linguistiquement où on parle le lingala et le swahili)¹⁷.

Ensuite, la logique politique de ce champ avait restreint le répertoire des identités culturelles aux seules associations culturelles (ethniques ou linguistiques). C'est la logique autoritaire. Ainsi, l'origine du clivage Est-Ouest en RD Congo se situe sous le régime autoritaire de la Deuxième République (1965-1990). Ces identités sociales sont une conséquence de la politique coloniale qui, pendant une très longue période, n'avait autorisé à fonctionner que des associations culturelles, ethniques et provinciales. C'est ainsi qu'à la naissance des partis politiques, les jeunes leaders politiques se sont appuyés sur ces associations ethniques comme cadres mobilisateurs¹⁸.

Par conséquent, l'absence de l'État pourrait non seulement fortifier cette identité ethnique parce que la tribu est la seule à offrir protection et justice, mais aussi elle privilégie une vision familiale, consanguine, « naturelle » du groupe¹⁹ par opposition à la notion « intellectuelle » de l'État. La réalité du terrain congolais en matière électorale étant au « vote électoral », l'objectivité qui relève du domaine de la raison est noyée dans la subjectivité irrationalisée des élans tribaux. Observant avec lucidité les réalités politiques de l'Afrique noire, Bernard ASSO a judicieusement constaté que « L'électeur africain se détermine, non en fonction d'une certaine conception de la vie, mais uniquement selon son appartenance tribale. Tout dépend alors de la tactique utilisée par l'homme politique pour attirer les barons locaux qui apportent avec eux en bloc leur clientèle »²⁰.

c. Des partis politiques pléthoriques, clientélistes et parfois à caractère tribal

A la question de savoir à quoi servent les partis politiques dans une démocratie, Schattschneider²¹, politologue américain, écrit que les partis politiques ont créé la démocratie et la démocratie moderne est impensable sans les partis. Cependant, dans un contexte d'élection démocratique, les partis politiques restent les canaux d'information qui orientent la population sur les choix à porter sur différentes questions importantes d'actualité. En RD Congo, ce n'est pas toujours le cas.

17 L.MUKENDI, « Les scrutins présidentiels et législatifs » in *Les élections en RDC*, op. cit., p. 70.

18 *Ibid.*, pp. 69-70.

19 Cette identité ethnique a pour idée maîtresse de cette identité ethnique est de placer les frères congolais de même sang ou du même coin. *Makamboebomimboka, makamboyabandeko. Makamboebomimboka, makambo ya tribalisme*. Ce qui se traduit par : ce qui tue ce pays, c'est la fraternité. Ce qui tue ce pays, c'est le tribalisme. Extrait d'une chanson de 1987, citée par IpoAbelelaMafili, in *Les Nouvelles Rationalités africaines*, avril 1988.

20 Bernard ASSO cité par TSHILOMBO M., « Election de 2006 : gare aux désillusions et risques d'implosion ! », in *Documents pour la pastorale* n°35, op. cit., p. 40.

21 E. E.SCHATTSCHNEDER, *Party Government*, New York, 1942.

La création des partis politiques prend souvent la forme d'une exploitation politicienne des diverses identités linguistiques et culturelles existantes. Certains leaders tentent de muer les différences linguistiques des 4 langues nationales en autant d'identités ethniques congolaises et autant de conflictualités insurmontables. Ce qui est l'un des pièges scélérats qui peuvent entacher les élections que nous espérons imminentes. En réalité, en dehors des périodes électorales, les congolais de tous horizons s'entendent généralement bien. Un changement de cap et de paradigmes est nécessaire pour sortir de ce cycle infernal : passer d'une politique d'hommes forts enveloppés chacun d'un nuage de clients, à une politique d'institutions fortes au service du bien commun, où tous les citoyens seraient, enfin, égaux devant la loi, et auraient droit aux mêmes services publics, quelles que soient les origines géographiques des animateurs et leur appartenance politique. Tel n'est pas encore suffisamment le cas, hélas ! C'est un défi à relever dans un nécessaire processus de réconciliation du Congolais avec son histoire et sa citoyenneté. A cela pourrait servir une commission vérité et réconciliation qui ne concernerait pas seulement la réconciliation consécutive aux conflits armés, mais également ceux liés à la gouvernance nationale blessée par des mœurs ravageuses et prédatrices du despotisme et clientélisme souvent couverts par l'expression synthétique de tribalisme.

En tout cas, le peuple congolais voudrait voir les partis non seulement plus consistants et plus cohérents dans leurs visions, dans leurs missions et dans leurs programmes, aussi moins nombreux car la prolifération des formations ou « particules politiques » pourrait paradoxalement dénoter ou bien une volonté et une soif de pouvoir à conquérir en dehors de tout esprit démocratique, ou bien la volonté d'un travail en ordre dispersé²². D'ailleurs, cet éparpillement en quelques 600 partis politiques actuels ne saurait être une garantie de démocratie, ni d'efficacité, mais plutôt d'une cacophonie favorable au marasme.

d. La méfiance vis-à-vis de la classe politique

L'un des acquis des clivages fondamentaux sont les partis politiques qui constituent à la fois les agents de conflit et les instruments de son intégration²³. Le foisonnement de ces partis politiques n'est pas pour rassurer notre peuple. S'il est vrai que la possibilité de créer plusieurs partis politiques répond à une exigence de la démocratie, il n'en demeure pas moins vrai que la prolifération des formations politiques à laquelle nous assistons, pourrait paradoxalement dénoter ou bien une volonté et une soif de pouvoir à conquérir en dehors de tout esprit démocratique, ou bien la volonté d'un travail en ordre dispersé »²⁴.

²² Message et déclaration des Evêques du Zaïre, 1991.

²³ C.KABUYA-LUMUNA, *op. cit.*, p. 336.

²⁴ Message et déclaration des Evêques du Zaïre, 1991, cité par Documents pour la pastorale n°35, Lubumbashi 2006, p. 14.

Loin de correspondre à un désir réel de servir le pays et de contribuer à son développement, l'engagement politique, pour beaucoup de politiciens congolais, représente un « gagne-pain facile »²⁵ et un moyen d'accéder au pouvoir pour des ambitions personnelles, clientélistes et opportunistes. Ce type d'hommes politiques si courant chez-nous ont un dénominateur commun : la soif mercantile du pouvoir. Ayant par conséquent peur de perdre le pouvoir et ses privilèges, et de reculer au bas niveau social²⁶, ils s'accrochent au pouvoir. Et pour rappel : le mandat du sénat et des assemblées provinciales a expiré depuis 7 ans ; celui de l'Assemblée Nationale, depuis 2ans. Ils veulent une chose et son contraire : l'alternance au sommet du pouvoir et le refus des élections démocratiques. Ils sont plutôt restés nostalgiques des transitions, des tables rondes, des longs dialogues aux accords fragiles.

Ayant dès lors peur d'affronter les élections qu'ils ne sont pas rassurés de gagner, ces classes politiques se méfient les unes des autres. Surveillant étroitement l'autre, se soupçonnant mutuellement de vouloir se réserver des occasions de tricheries, réelles ou éventuelles voire simplement imaginaires, chaque regroupement politique craint, de la part de l'autre, des manœuvres dilatoires ou tripatouillages²⁷ susceptibles de s'octroyer la victoire imméritée ou d'alimenter une confusion de nature à retarder les échéances du 23 décembre 2018. C'est ce que déplorait Mgr Monsengwo pour qui la classe politique du pays traverse une « crise éthique ». Pour ce prélat, les « antivaleurs » de la Deuxième République (1965-1997) de Mobutu n'avaient pas disparu 21 ans plus tard, qu'il s'agisse de la corruption, du vol, des exactions, de l'impunité et l'illégalité. « On a presque l'impression qu'il y a un culte de la médiocrité dans le pays »²⁸.

Etant donné que, dans la plupart des cas, la médiocrité et « l'incurie générale »²⁹, de nos dirigeants ont conduit à des situations de violence et d'usurpation du pouvoir³⁰, il importe de mettre fin à ces antivaleurs qui font obstacle à la reconstruction de la RD Congo comme État de droit. Toutefois, cette méfiance des politiciens est aussi celle des populations congolaises surtout lorsqu'on leur parle du système majoritaire uninominal (SMU) et de la machine à voter dont ils ignorent encore la nécessité et l'opérationnalité.

25 CENCO, « A vin nouveau, outres neuves » (Mc 2, 22). *Ne pas décevoir les attentes de la nation. Messages de la Conférence épiscopale Nationale du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté à l'occasion du 47^{ème} anniversaire de l'indépendance, Kinshasa 07 juillet 2007, n°9.*

26 Cf. NGOMA-BINDA, *op. cit.*, pp. 16-17.

27 Cf. *Ibid.*, p. 16.

28 Mgr MONSENGWO, cité par M.-F. CROS et F. MISSER, *Géopolitique du Congo (RDC)*, éditions Complexe, 2006, p. 93.

29 Assemblée Épiscopale provinciale de Bukavu (ASSEPB), « Nous refusons de mourir. Non je ne mourrai pas je vivrai » (Ps 117, 17). Message des Évêques membres de l'ASSEPB aux fidèles catholiques, à la population congolaise et aux hommes de bonne volonté, Goma le 20 mai 2018, n°15, p. 2.

30 « Élections : libres, démocratiques et transparentes », in *Documents pour la pastorale*, n°35, avril 2006, Lubumbashi, p. 4.

e. La machine à voter et le Système Majoritaire uninominal (SMU)

A l'initiative la Majorité Présidentielle, la machine à voter en tant qu'outil improvisé parce que non prévu par la loi électorale (art. 218), a été intégrée dans le processus électoral comme devant faciliter les opérations électorales. Etant donné qu'elle ne correspond pas au contexte actuel du pays, l'opposition continue à y afficher méfiance et résistance sur son rôle ambigu : une machine à voter ou à voler ! L'on est cependant tenté de s'interroger sur la lucidité politique de l'opposition. Car continuer à contester la machine à voter à l'heure qu'il fait, sans proposer de solution opérationnelle utilisable dans les délais, n'est pas de nature à favoriser l'organisation imminente des élections sinon que de jouer *austatu quo*.

Le mieux serait plutôt de penser comment déjouer ou contourner les embûches de ces machines. On pourrait à cet effet, remobiliser de manière résolue les trois parties prenantes dans la Transition congolaise, à savoir la Société Civile, la Majorité présidentielle et l'Opposition qui ont délégué leurs animateurs à la CENI. Cette mobilisation trouverait un accord consensuel et techniquement crédible sur des modalités d'usage de cette machine à voter afin qu'aient lieu de bonnes élections à la date prévue. Sans cela, la MP aura beau jeu de monter les enchères pour reporter les élections, réclamer de colossales sommes supplémentaires, introuvables, (etc.), avec pour effet de faire durer cette transition excédentaire (glissement) qui dure déjà deux ans, au-delà de son propre mandat.

Quant au système majoritaire uninominal (SMU) pour lequel la RDCongo a opté, il n'est pas non plus sans conteste. Parmi les neuf sous-familles électorales, ce SMU est l'une des quatre familles du système majoritaire. Le candidat y ayant obtenu le plus grand nombre de voix, est déclaré vainqueur, même s'il n'a pas la majorité absolue (au moins 50% des voix plus un)³¹. Dans un tel système à majorité relative ou simple, la légitimité populaire d'une telle présidence reste pour le moins problématique. Comment être le président incontesté de tous les Congolais lorsqu'on n'est élu que par une majorité relative?

f. Crainte de contestation violente du verdict des urnes

Alors qu'avant les élections, tout le monde est gagnant, après les élections, il y a absolument des gagnants et des perdants. Ce qui ne va pas souvent de soi, à fortiori lorsqu'on doit utiliser la machine sans le consentement des parties prenantes. Ce désaccord augure la contestation violente du verdict des urnes. Ce qui ouvrirait la voie à « une manipulation grotesque et criminelle » et, le cas échéant, aux armes pour ceux qui « ont peur de la vraie démocratie qui se gagne, non par la violence, mais par la

31 F.KAPANGA, *Petit dictionnaire pratique des élections*, 3^e édition, Instaprint, Kinshasa, 2005, p. 270.

non-violence et la décision de la majorité »³². Les élections n'étant « pas une rixe ni une guerre dont il faut affûter les armes »³³, tout le monde devrait se soumettre devant le verdict des urnes afin d'éviter « l'état de banlieue »³⁴ auquel conduit toute violence.

Si des contentieux électoraux surgissent, ils seront traités par voie de justice, selon les prescrits de la loi électorale³⁵. Ainsi, la violence serait à décourager de peur que ne soit appliqué à l'endroit des partisans l'article 64 selon lequel « tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou tout groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente constitution ». Pour des élections apaisées, mieux vaudrait que chaque candidat trouve le temps et la manière solennelle d'exprimer son engagement personnel à respecter le verdict des urnes. Ce serait une bonne manière de prendre le peuple au sérieux et de se montrer exemplaire dans le respect des principes démocratiques, car « le sage domine sa colère » (Pr 29, 2)³⁶.

g. L'insécurité permanente et meurtrière de Beni et Butembo

La multiplication des exactions des bandes armées et des gangs sème la désolation dans les zones de Beni et de Butembo au Nord-Kivu³⁷. Or, selon Montesquieu, la véritable liberté publique ne peut avoir lieu que lorsque la sécurité des personnes est assurée³⁸. Par conséquent, laisser ces bandes armées perdurer sur cet espace géographique, pourrait sans nul doute empêcher l'organisation des élections inclusives en RD Congo. Elles créent la terreur au sein de la population civile de Beni et Butembo au point que celle-ci craint non seulement d'être empêchée d'aller au vote ou de faire l'objet de violence et de tuerie au jour du scrutin, mais même de semer le désordre sur toute l'étendue du pays au lendemain des élections.

4. Des atouts en perspectives pour l'après 23 décembre, pour les décennies à venir

Cette situation complexe ne constitue pas que des menaces, elle offre également des atouts potentiellement favorables aux Congolais de se doter d'institutions qui auraient des contours originaux, innovants aussi bien

32 P.BAGENDA, *Le Congo malade de ses hommes. Crimes, pillages et guerres*, éd. Entraide et fraternité, Bruxelles, 2003, 144.

33 Déclaration du Card. MONSENGWO P., in *Documents pour la pastorale n°84*, Lubumbashi-Goma 2011, p. 9.

34 W.BANGALA, *Servir la République. Quel modèle pour l'Afrique ?*, L'Harmattan, 2011, p. 143

35 « Pour des élections apaisées en RD Congo », in *Documents pour la pastorale n°84*, Lubumbashi-Goma, 2011, p. 13.

36 CENCO, « Le sage domine sa colère » (Pr 29, 2). *Appel des Evêques de la CENCO à la paix face aux violences en cette période préélectorale*, Kinshasa le 8 septembre 2011.

37 Assemblée Épiscopale provinciale de Bukavu (ASSEPB), « Nous refusons de mourir. Non je ne mourrai pas je vivrai » (Ps 117, 17). Message des Evêques membres de l'ASSEPB, *op. cit.*, p. 3.

38 P.HUGON, *La Géopolitique de l'Afrique*, 3^e édition, éd. Sedes, 2012, p. 96.

pour le pays lui-même que pour le Continent. Il y a lieu de tirer parti de certaines pratiques actuelles qui semblent fortuites :

- le scrutin à tour unique qui, sur le plan électoral, est de nature à affaiblir le président de la République et pourrait aussi déboucher, dans l'avenir, sur un changement de régime qui fasse passer le pays d'un régime présidentiel à un régime semi-présidentiel, si, dans la souveraineté du pays, c'est la volonté de ce peuple ;
- l'obligation pour les partis d'opposition de désigner un candidat unique pourrait ouvrir sur un changement de paradigme politique qui amènerait ces partis à organiser une sorte de primaires à l'instar de la France, de manière à n'avoir à la finale présidentielle qu'un nombre limité de candidats, ce qui renforcerait le caractère présidentiel, si, dans la souveraineté du pays, telle est la volonté de ce peuple.

4.1. Besoin de réduction du nombre de partis politiques et de recentrage de leur charpente idéologique

La RD Congo compte 600 partis politiques. Cela témoigne plus du désordre que de la démocratie. Car, la plus grande démocratie de la planète, les USA, ne compte que deux grands partis, à savoir les Républicains et les Démocrates. Un pareil état de lieux mérite réflexion.

Dans le cas de recentrage des forces politiques en vue de plus d'ordre, l'on pourrait imaginer que les partis soient amenés à préciser mieux les valeurs et les priorités qui façonnent leurs lignes politiques respectives, et expliquent leurs programmes politiques.

L'on peut en identifier quatre comme majeurs : le communautarisme, le libéralisme, le solidarisme et l'écologisme. Des partis comme centre-droit ou centre-gauche ne sont que des variantes de quatre échelles de valeurs politiques.

Le communautarisme se fixe comme priorité absolue la protection, la paix et la sécurité (parfois aussi le bien-être) de la communauté particulière aux dépens de tous les autres besoins. Un double sentiment domine dans une telle communauté : le sentiment de la solidarité de l'individu avec la communauté, et celui du devoir de transformer sa société en vue d'une vie juste, appuyée par l'exigence de reconnaître l'égalité de tous les individus³⁹. La société libérale⁴⁰, inaugurée avec la modernité bourgeoise, mise sur la

39 P. VALADIER, *Agir en politique*, Cerf, Paris, 1980, p. 50.

40 Le libéralisme renvoie au régime présidentiel dont les idées se nourrissent des idéaux révolutionnaires qui allaient déferler sur le monde occidental porteur des idéaux d'égalité en droit, de liberté de pensée et d'expression de dignité inaliénable de l'individu humain. Lire aussi M. FILION et al., *Régimes politiques et sociétés dans le monde*, 2^{ème} édition, Presse de l'Université de Laval, 2017, p. 162. Il est aussi une pensée économique qui considère qu'il faut respecter l'ordre naturel de l'économie et que l'État ne doit pas intervenir. Selon les libéraux, les comportements individuels s'agrègent harmonieusement : chaque individu en recherchant son intérêt personnel

liberté (particulièrement la liberté d'entreprendre), l'efficacité (économique), la sécurité et la paix de la communauté nationale ou particulière au sein d'un ensemble donné. Le solidarisme recouvre ici l'ensemble des lignes politiques qui reconnaissent comme priorité l'égalité dans la redistribution du patrimoine et, de manière plus générale, le devoir de solidarité entre les hommes. Enfin, l'écologisme souligne la priorité du rapport organique et fonctionnel d'interdépendance entre les organismes vivants, d'une part et les hommes, de l'autre.

Sur base de ces quatre valeurs, il y a lieu de concevoir une large variété de lignes politiques ou, mieux, un large éventail de partis politiques équivalents, mais cette extension ne peut s'étendre à l'infini. Sur un même territoire, elle ne peut donner lieu qu'à une dizaine de partis à dimension nationale qui, différents les uns des autres, ont des raisons sociales pertinentes. Autrement dit, les variétés excédentaires ne pourraient constituer qu'autant de doublets qui ne justifient leur existence que par le besoin de culture de personnalité du côté des leaders ou de clientélisme du côté des adhérents.

Après le 23 décembre, parmi les effets positifs attendus, les partis politiques feront bien de faciliter leur lisibilité pour leur électorat, en clarifiant leur échelle des valeurs ; ce qui l'éclairera et l'aidera à atténuer la tendance clientéliste propre à tout engagement politique, qui, sous d'autres cieux, se trouve hypertrophiée chez-nous au point de menacer constamment la Nation de chaos et d'émiettement.

4.2. Le besoin de réforme constitutionnelle pour clarifier le régime politique

Si la réforme constitutionnelle a adopté le système électoral uninominal y compris pour la présidentielle, cette disposition a pour conséquence que pour être président de la République, il n'est plus nécessaire d'arriver à une majorité absolue d'au moins 50%+ 1. Un candidat pourrait donc être élu à une majorité simple de quelques 30%, surtout si les élections amorcent la phase finale avec une dispersion de quelques 21 candidats comme c'est le cas maintenant. Si les résultats des urnes venaient à être de cette nature, ils reposeraient d'eux-mêmes à nouveaux frais la question du régime présidentiel qui est le nôtre.

Quel que soit le camp de l'heureux élu, de la majorité ou de l'opposition, comment un score électoral si faible pourrait-il fonder des prérogatives d'une monarchie républicaine comme nous l'avons aujourd'hui. Quoique la Constitution d'un pays s'accompagne d'une aura de stabilité et de prestige qui la place au-dessus des lois courantes, il ne semble pas souhaitable (même si cela était seulement possible) de la figer dans un état de permanence

œuvre pour l'intérêt général. Lire *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, op. cit., pp. 440-441.

quasi absolue. Pareille perspective la rendrait quasi imperméable à toute pression du milieu et conséquemment peu attentive aux nécessaires évolutions d'une société. Cela risquerait en outre de la placer tôt ou tard en rupture avec les forces vives qui animent la population, à plus forte raison dans une société plurielle et ouverte comme celle de la RD Congo. Au contraire, puisque les gens et les temps changent, les constituants ont tout intérêt à prévoir une constitution suffisamment malléable pour être à même de prendre acte d'inévitables mutations significatives (par exemple l'apparition d'une nouvelle donne sociopolitique) qui ponctuent la marche normale de toute société humaine⁴¹.

Partant de là, la RD Congo ne devra-t-elle pas passer d'un régime présidentiel à un régime semi-présidentiel ? Au cours du mandat consécutif à ces élections de 2018, la République ne devra-t-elle pas initier des réformes constitutionnelles qui consacrent le Premier Ministre comme le véritable Chef du gouvernement et représentant de la Nation ? L'on se trouverait ainsi dans un régime parlementaire moniste⁴² où le gouvernement issu du parlement et dirigé par un Premier Ministre, n'est plus responsable que devant le seul parlement par suite de l'effacement du Chef de l'État. Dans ce régime, l'exécutif tient son pouvoir du législatif ; et les deux se caractérisent par une interdépendance⁴³ et jouissent d'un pouvoir de révocabilité. Loin d'être exceptionnelle, cette pratique est courante dans des monarchies constitutionnelles comme dans des Républiques parlementaires. Tel est le cas pour le Royaume d'Angleterre, de Suède, de Belgique, d'Espagne, de Thaïlande ou dans l'empire du Japon, la République d'Allemagne, l'Italie, la Fédération Suisse, l'Inde et l'Éthiopie.

4.3. Les futurs besoins de réformes constitutionnelles

Pour conduire le pays vers plus de cohérence et de stabilité, les parlementaires élus pourraient avoir le privilège d'envisager le cas échant, les réformes constitutionnelles portant sur :

- le régime politique, semi-présidentiel ou présidentiel ;
- le système électoral : à un tour avec présidence faible ; ou à deux tours, ou avec primaires au sein des partis ;
- le redimensionnement de la CENI devenue hypertrophiée et excentrique au point de se hisser au-dessus de toutes les institutions, en raison de la faiblesse des services de l'État au niveau du Ministère de l'Intérieur, dont elle (la CENI) n'est qu'un service en temps ordinaire ;

41 Sylvie AREND et Christiane RABIER cité par M. FILION et al., *Régimes politiques et sociétés dans le monde*, 2^{ème} édition, Presse de l'Université de Laval, 2017, p. 75.

42 F. KAPANGA, *Op. cit.*, p. 206.

43 *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Breal, Rosny, 2002, p. 287.

- l'expérience du retrait du président Joseph Kabila de la course à sa propre élection. Il faudrait y réfléchir pour examiner la possibilité d'inspirer la Constitution congolaise de celle, malgache, selon laquelle à son dépôt de candidature, le président de la République remet sa démission et confie la gestion des affaires courantes au président du Sénat qui les conduit dans le but de faire aboutir les élections à bon port ; ce qui suppose naturellement que lui-même ne soit pas en campagne afin d'éviter le conflit d'intérêts ;
- la restauration des services administratifs distincts des organes politiques, ce qui suppose un régime de séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), qui présente plusieurs organes spécialisés chacun dans l'exercice d'une fonction⁴⁴. Si la monocratie républicaine de la Deuxième République et ses limites poussent vers le régime parlementaire et les exigences de la gouvernabilité vers le régime présidentiel, au Congo, depuis le Constituant de 1964 jusqu'à celui de 2005, on a cherché l'équilibre entre les deux tendances: « bene comixta ! », enseignait déjà le grand maître Aristote⁴⁵. Alors que le régime parlementaire se caractérise par une interdépendance entre le gouvernement et le parlement, et le présidentiel par une indépendance, le régime mixte est un régime à la fois parlementaire et présidentiel. C'est un régime parlementaire car le président de la République peut dissoudre l'Assemblée, tandis que celle-ci peut renverser le gouvernement au moyen d'une motion de censure (acte par lequel les députés mettent en jeu la responsabilité du gouvernement et tentent de le renverser). C'est un régime présidentiel car le président ne peut être renversé par l'Assemblée. En principe, un tel régime donne la prééminence au président qui dispose des pouvoirs importants : « il nomme le Premier Ministre, est le Chef des armées, peut dissoudre l'Assemblée et dispose de pouvoirs exceptionnels quand les circonstances l'exigent »⁴⁶. Si tel était le cas, mieux vaudrait en tirer les conséquences nécessaires en termes de lois électorales.

Il va falloir régler durablement le caractère inconstant des institutions dans l'exercice de leurs fonctions régulatrices de la vie nationale : cette régulation pourrait également introduire une variante décisive dans l'élection sénatoriale et encadrer au niveau institutionnel ce besoin récurrent de « dialogue » politique à l'occasion duquel la Société Civile⁴⁷ est

44 S. KABUYA-LUMUNA, *Manuel de sociologie politique*, PUK, 2011, p. 210.

45 Aristote cité S. KABUYA-LUMUNA, *op. cit.*, p. 209.

46 *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, *op. cit.*, p. 288.

47 La Société Civile a été appelée périodiquement à gérer des situations de crises qui imposaient la mise entre parenthèses de certaines fonctions des institutions comme le Parlement, à donner des orientations législatives leur remettre ensuite un pouvoir subordonné de « légiférer » pour mettre en œuvre des directives d'origine extraparlamentaire. Il en est ainsi des principaux « dialogues » connus en RD Congo.

régulièrement appelée à pallier aux insuffisances des institutions élues. Elle pourrait devenir le vivier du sénat auquel viendraient s'ajouter les sénateurs à vie que sont les présidents honoraires de la République.

Que ne pourrait-on imaginer d'institutionnaliser le mécanisme du dialogue en créant une interface permanente de « dialogue » entre la sphère politique et celle de la Société ? Si cela devait coûter cher, pourquoi ne pas supprimer un doublet actuel qu'est le Sénat pour le remplacer par cette nouvelle forme de représentation, par exemple en supprimant le mode actuel d'élections sénatoriales par scrutin indirect en province par une cooptation des membres de cet organe au sein d'un Conseil National Economique, Social, Culturel et Environnemental. Dans ce Conseil-Sénat, serait représenté ce que nous avons pris l'habitude de dénommer « Société Civile », à savoir les catégories professionnelles ainsi que différents groupes d'intérêts et de pression. De la sorte, les politiques d'Assemblée Nationale qui représentent la Nation dans son unité indivise, auraient en face d'eux la représentation de la Société (civile) qui représente elle aussi la Nation en ses subdivisions fonctionnelles, celles de ses différentes corporations et en ses divers groupes d'intérêts.

La Nation aurait alors l'occasion de lire à la source les dispositions politiques en élaboration plutôt que d'attendre que celles-ci soient édictées quitte à les contester y compris dans la rue, pour entraves aux intérêts légitimes de la Société Civile. Avant la promulgation, la Société Civile aura eu en effet, l'occasion de prendre connaissance en deuxième lecture les propositions de lois de la Chambre Basse.

Considérant la complexité de cette situation sociopolitique de la RD Congo, en ses atouts et lacunes, nous pensons utile de formuler ici quelques vœux à l'intention de tous les citoyens en général et en particulier à leur leadership.

5. Nos vœux pour un nouveau départ

1. Pour contribuer efficacement à l'avènement de la démocratie en RD Congo, nous souhaiterions que soient privilégiées les valeurs fondamentales de la démocratie. L'inversion de celles-ci reviendrait à implanter dans les mœurs des gens qu'il faudra de nombreuses années et des efforts conjugués de diverses institutions privées et publiques pour les enrayer et créer de nouvelles attitudes citoyennes.
2. Cultiver le sentiment d'identité nationale et culturelle

La construction d'une nation et le désir et la volonté de réaliser ensemble un projet de société qui garantissent l'épanouissement de tous et de chacun, et qui s'enracinent dans le sentiment d'appartenir à une même collectivité et de participer à une même culture. Or l'individualisme et

l'antagonisme interethnique ont été souvent cultivés et exploités par les dirigeants d'avant et d'après l'indépendance en Afrique, sur la base de l'adage « *divide et impera* ». Cet antagonisme et cet individualisme ont été exacerbés par les inégalités sociales qu'ils ont eux-mêmes engendrées entre divers groupes ethniques et entre classes sociales.

3. Mettre en place une politique distributive qui exige la répartition des ressources nationales sans parti pris, car la démocratie étant fondée sur la reconnaissance de l'être humain en tant que sujet des droits humains, inaliénables et imprescriptibles que ni la société, ni personne ne peut ni lui attribuer ni lui dénier. Ces droits liés à la nature humaine elle-même sont égaux pour tous les hommes. C'est donc le respect du principe de la solidarité et de l'altruisme.

4. Exclure le patrimonialisme et le clientélisme

Les dirigeants africains et congolais ont encore trop tendance à concevoir le pouvoir dans une perspective traditionnelle personnalisée et incompatible avec les exigences de la gestion d'un État moderne. Si la raison sociale et la raison religieuse ne font qu'un ou, mieux, celle-ci étant impliquée dans celle-là, l'Église qui jouit d'une légitimité traditionnelle ne paraît pas être à l'abri de ce danger clientéliste.

En Afrique comme en RD Congo, il est question d'un exercice de pouvoir où le Chef échappe à tout contrôle populaire et où les relations, le népotisme et le clientélisme priment sur la loi et le droit. Or, la quête et la conquête du pouvoir ne se justifient qu'en vue du service du bien commun⁴⁸ qui explique le sens de l'autorité⁴⁹, et n'en sont dignes que les personnes remplissant des conditions de compétence, de probité et d'expérience témoignant à servir la promotion et le développement des individus et de la collectivité. Le prochain scrutin requiert, dès lors, qu'il s'effectue non selon les critères identitaires, mais plutôt selon les capacités et les programmes des candidats.

5. Instaurer une politique proactive où tant les membres de la Société Civile que les acteurs politiques intègrent une politique proactive qui consiste à anticiper les événements plutôt que de les subir.

⁴⁸ *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n° 167, LibreriaeditriceVaticana, 2004, p. 88.

⁴⁹ ACEAC, « Vous êtes tous des frères » (Mt 23, 8) : *arrêtez les guerres ! Message aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté*, n°8, éd. CIPCL/Bukavu, 1999, p. 4.

Conclusion

Malgré les différents obstacles qui suscitent des doutes face au mécanisme de vote mis en place, il est toutefois souhaitable de maintenir à tout prix le cap du 23 décembre. Il est donc question de se mobiliser et s'engager pour ce grand rendez-vous politique.

Tout au long de cette discussion, nous nous sommes efforcés de répondre à certains défis majeurs relevés d'entrée de jeu :

au sujet de la contestation de la « machine à voter », nous avons suggéré une concertation quadripartite entre la CENI, la MP, l'Opposition et la Société Civile aux fins de dégager un consensus sur les voies et moyens d'en déjouer les pièges, ou alors à défaut, de trouver un moyen alternatif crédible et utilisable dans les délais (ici, la médiation de la CENCO pourrait nous être d'un précieux secours) ;

par rapport au système majoritaire uninominal (à un tour) adoptée depuis 2011, nous avons estimé que cette option risquée pour un régime présidentiel qui voudrait mettre fin à la crise récurrente de légitimité, pourrait impliquer dans l'avenir un passage au régime semi-présidentiel ou nécessiter un retour au scrutin présidentiel à deux tours; l'incertitude quant à l'acceptation ou non du verdict des urnes par les candidats en lice pourrait se résorber avec le consensus évoqué au premier point s'il y a lieu ; la difficulté des populations à surmonter les clivages culturels pourrait se résoudre avec l'avancée dans l'orthodoxie en matière de gouvernance : en matière de gestion de la chose publique, mieux vaudrait pouvoir cultiver des coutumes moins népotistes, clientélistes ou despotiques mais davantage républicaines : le Congo, comme bien des pays d'Afrique, en a cruellement besoin. Cette réponse est valable tout aussi bien pour le clientélisme éventuel au sommet de l'État. L'éventuelle tentation de bien des élus en place de jouer à la prolongation, en alimentant la polémique sur la machine à voter, relève d'une simple question de vigilance de la part de l'opinion et d'éthique politique de leur part.

Enfin, la mainmise de certains réseaux sur les ressources naturelles au détriment des Congolais dépend, là aussi de l'engagement de notre classe politique à une meilleure éthique politique et notamment à plus de créativité pour diversifier la production nationale et la rendre plus dynamique et moins tributaire de l'économie extractive et de la carrière politique. C'est important pour la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité du pays et le bien-être de notre peuple.

En somme, avec la CENCO nous souhaiterions que les prochaines élections se déroulent dans la transparence, la vérité et la paix afin d'inscrire notre pays dans le registre des nations respectables et dignes. Nous sommes

convaincus que ce pari peut être gagné mais il faut un sursaut national et un véritable changement de cœur et de pratiques⁵⁰.

Pour ce faire, les camps devraient resserrer les rangs, du côté de la majorité comme celui de l'opposition pour constituer chacun un ensemble suffisamment solide pour gagner. Le nécessaire regroupement se fera d'autant plus facilement qu'il sera axé, non autour des personnalités émergentes comme telles, mais autour d'orientations et de programmes politiques gagnants. Qu'ils plaisent donc aux uns et aux autres de jouer afin que le meilleur gagne ! On veillera tout de même à ne jamais placer son parti au-dessus de la Nation !

Toutefois, le chantier postélectoral reste immense : rendre la gouvernance de ce pays plus normale, plus conforme aux usages républicains courants, le moderniser, le démocratiser, et en dynamiser l'économie pour la positionner avantageusement en vue d'une intégration réussie au niveau tant régional que mondial face à une globalisation sans merci.

Seulement quelques jours nous séparent du grand rendez-vous électoral. Le temps presse. Le sort du pays est en jeu. Celui-ci peut basculer dans un sens ou dans un autre selon le choix que nous ferons le 23 décembre prochain. Chaque jour compte ! Mobilisons-nous donc, Congolaises et Congolais, à aller vite et tous ensemble aux élections, gage de notre lendemain meilleur ! Que les meilleurs gagnent ! ■

50 Cf. CENCO, *Année électorale : que devons-nous faire ?* (Ac. 2, 37), *op. cit.*, n°23.